

## **Orion, société fille de Zurich, protège les maîtres d'ouvrage en cas de litige**

www.zurich.ch

Zurich Compagnie d'Assurances  
SA  
Zurich Compagnie d'assurances  
sur la Vie SA

**Media Relations**

Thurgauerstrasse 80  
Case postale  
8085 Zurich  
Téléphone +41 (0)44 628 75 75  
media@zurich.ch

Zurich, le 5 octobre 2010 – Orion, la société fille de Zurich Suisse, est la première compagnie d'assurances de Suisse à lancer une nouvelle assurance de protection juridique destinée à protéger les maîtres d'ouvrage privés et les acquéreurs d'immeubles en cas de litiges.

La société fille de Zurich Suisse, Orion, spécialiste de la protection juridique, lance une nouvelle assurance de protection juridique. «Orion Immo» s'adresse à des acquéreurs d'immeubles et maîtres d'ouvrage privés qui construisent, achètent ou rénovent des immeubles ou des propriétés par étages. En cas de litiges avec des architectes, maîtres d'œuvre, vendeurs d'immeubles ou artisans, «Orion Immo» prend en charge les frais de procédure judiciaire, d'avocat et des expertises nécessaires. Elle épargne ainsi des dépenses, mais également beaucoup de tracas et d'énervement aux clients.

### **Toute construction peut donner lieu à des erreurs: c'est alors qu'«Orion Immo» intervient**

Ces dernières années, l'activité de construction a régulièrement augmenté. Depuis 2003, les chiffres d'affaires dans le secteur de la construction ont même progressé de 20%. Quand les constructions vont bon train, les erreurs sont aussi possibles. Un cuisiniste livre par exemple une cuisine trop longue de 20 cm et rejette toute responsabilité. C'est justement dans un tel cas qu'«Orion Immo» intervient: Orion organise une entrevue entre tous les participants et un expert ou un médiateur. Une solution efficace applicable par le preneur d'assurance est élaborée en commun. Facteur déterminant: le client n'est pas seul et peut compter sur l'assistance professionnelle d'Orion.

Comme l'assurance de protection juridique englobe également la période de construction, la souscription doit si possible avoir lieu avant le premier coup de pioche. Ceci est important puisque les défauts de construction apparaissent souvent plus tard. Si, après des travaux de transformation, on constate soudain

une fuite au niveau du plafond et que ni l'architecte, ni l'artisan ne se sentent responsables, «Orion Immo» permet de couvrir les expertises et les frais de justice éventuels.

### **Les avantages essentiels en un coup d'œil**

- La première assurance de protection juridique pour les acquéreurs et les maîtres d'ouvrage d'un immeuble. Dans le cadre de l'assurance de protection juridique privée, les litiges ayant trait à l'achat ou à la construction d'immeubles ne sont pas assurés.
- Orion offre une assistance en cas de litige et prend en charge les frais de justice et d'avocat engendrés ainsi que les frais d'expertise.
- Orion offre un conseil téléphonique personnel par l'intermédiaire de ses avocats et juristes.

Vous trouverez de plus amples détails sur «Orion Immo» sous [zurich.ch](http://zurich.ch).

*Pour des informations complémentaires:*

*Media Relations Zurich Suisse*

*Tél. 044 628 75 75*

*E-mail: [media@zurich.ch](mailto:media@zurich.ch)*

*Ce message est consultable sous [www.zurich.ch](http://www.zurich.ch)*

**Zurich Compagnie d'Assurances SA (Zurich Suisse)** s'occupe des activités de la clientèle privée et de la clientèle entreprises de Zurich Financial Services Group en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Elle compte parmi les plus grandes compagnies d'assurances de Suisse et est présente sur le marché sous le nom de Zurich et de Zurich Connect.

**Zurich Financial Services Group (Zurich)** est un prestataire de services financiers ancré dans les opérations d'assurance avec un réseau global de filiales en Amérique du Nord et en Europe ainsi que dans la zone asiato-pacifique, en Amérique latine et dans d'autres marchés. L'entreprise, créée en 1872 et dont le siège social se trouve à Zurich en Suisse, emploie environ 60'000 collaborateurs qui fournissent des prestations de services dans plus de 170 pays.

**Orion Assurance de protection juridique** est une filiale de Zurich Compagnie d'Assurances SA et se présente comme une assurance de protection juridique autonome juridiquement. Le capital-actions est réparti entre Zurich Compagnie d'Assurances SA (78%) et les assurances Vaudoise Holding AG (22%). Les produits d'assurances d'Orion sont distribués par le service externe et les conseillers à la clientèle des actionnaires.